

Questions orales

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député qui invoque le Règlement.

M. MacDonald (Egmont): Je suis d'accord avec vous, monsieur l'Orateur, au sujet du peu de progrès qui a été fait au cours de la période des questions, mais j'aimerais que Votre Honneur et les autres députés analysent la répercussion que peut avoir l'insistance continue que met le premier ministre à plaisanter lorsqu'on lui pose des questions sur des sujets d'importance vitale.

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'observation du député n'est pas pertinente. J'estime que nous devrions essayer de terminer la période des questions sur un autre ton. Je suis convaincu que la question du député de South Shore ne portera pas à controverse et quand il aura reçu une réponse, nous passerons à l'ordre du jour.

* * *

LES GRAINS**LA PÉNURIE D'ALIMENTS POUR BESTIAUX DANS LES PROVINCES DE L'EST—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question sur un problème pressant pour les habitants de la région atlantique. J'aimerais l'adresser au premier ministre. Compte tenu des rapports persistants selon lesquels il reste tout au plus une semaine d'approvisionnements en grains de provenance à bien des usagers de l'Est, le premier ministre dirait-il à la Chambre quels projets précis le gouvernement compte mettre en œuvre pour les aider dans cette situation grave?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais tenir la question pour prévus.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et j'espère que le leader du gouvernement à la Chambre ne s'esquivera pas.

Une voix: Revenez, Allan, et asseyez-vous.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon rappel au Règlement a trait à certaines observations que j'ai entendues de la bouche de députés de tous les partis depuis 24 heures. Comme nous passerons à l'étude des bills d'initiative publique à 4 heures aujourd'hui, la Chambre pourrait-elle s'entendre sur un ordre de la Chambre qui nous permettrait alors de passer à l'étude de l'ordre n° 86, c'est-à-dire le bill C-10 que j'ai inscrit à mon nom et qui propose l'abolition du Sénat?

Une voix: En avons-nous un sur l'abolition de Stanley?

[M. l'Orateur.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE**MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS ET LE RATIONNEMENT DES PRODUITS CONTRÔLÉS**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 décembre, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-236, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai déclaré hier soir qu'il était 10 heures, je formulais des observations sur le rôle important que le gaz naturel a joué et continue de jouer dans l'existence de ma circonscription en général et de la ville de Medicine Hat en particulier. J'ai fourni des exemples précis des services que cette forme d'énergie a rendus à ma ville et, tout juste avant 10 heures, je venais de dire que tout le Canada allait profiter des résultats de cette activité, sans compter l'excédent de gaz naturel qui serait exporté dans les provinces du centre du Canada. Et je terminais en disant qu'il n'est pas exagéré de dire que les villes et les campagnes desservies par Medicine Hat et Redcliff attendent cette récompense depuis 70 ans environ.

J'aimerais donner aux députés un aperçu de ce que l'énergie signifie pour moi en tant que propriétaire foncier. Grâce à la prévoyance de mon grand-père et de mon père, j'ai l'extrême bonne fortune de posséder les droits miniers sur une partie de mes pâturages. Le titre de propriété que je détiens signifie non seulement que je suis propriétaire de la surface, mais également des minéraux qui sont enfouis dessous; pour autant que je me souviens, il m'accorde les droits sur toute mine et sur tous les minéraux qui peuvent être découverts dans un bassin ou en dessous, sauf l'or et l'argent, mais y compris les pierres précieuses, à l'exclusion de tout le charbon qui est réservé au Canada Pacifique.

C'est la façon dont sont rédigés les titres de propriété en Alberta dans le cas des droits miniers de ceux d'entre nous qui ont la chance d'en être encore propriétaires. Depuis 42 ans que nos ressources naturelles ont été retournées à la province, nous avons payé à l'Alberta des impôts aussi bien sur nos droits miniers que sur la propriété foncière.

Il s'agit d'une question très importante et primordiale qui est en jeu et qui touche aux racines mêmes de l'entreprise privée. C'est un aspect essentiel de mon mode de vie. Ce titre de propriété me donne le droit d'exploiter le sol arable, donc de cultiver des produits agricoles et aussi le droit d'exploiter les richesses du sous-sol sous réserve uniquement des restrictions de l'acte de vente.